

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Christine  
MARTIN  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe  
BERTHIER  
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE****Attribution d'une avance en compte courant à la Société Publique Locale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ces articles L. 1522-4, L. 1522-5 et L. 1531-1,

Vu la délibération du 20 mars 2023 portant sur la création de la Société publique locale "Dijon Bourgogne Events, Parc des congrès et des expositions de Dijon".

Considérant :

Que la ville de Dijon a décidé de créer avec Dijon Métropole une Société publique locale ayant pour objet la gestion, l'exploitation et le développement d'équipements publics à vocation économiques, culturelles, touristiques notamment d'affaires, dont le parc des expositions et le palais des congrès de Dijon,

Que dans la phase de démarrage de la Société publique locale, la ville de Dijon a décidé d'opter pour un financement simple de la Société publique locale pour couvrir ses besoins initiaux,

Que dans ces conditions pour répondre aux besoins de la Société, la collectivité dispose de la possibilité, en application des articles L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales, de consentir à la Société une avance en compte courant d'associé,

Qu'il a été préalablement constaté d'une part que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, en l'absence d'avances déjà consenties par la ville de Dijon à des entreprises publiques locales, cette avance n'excède pas 5 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget de la ville,

Que cette avance, non productrice d'intérêt et remboursable, sera consentie pour une durée maximale de deux ans renouvelables une fois. Son montant est de 2 000 000 (deux millions) d'euros. Cette avance sera intégralement versée à la signature de la convention.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de la convention en compte courant d'associé entre la ville de Dijon et la Société publique locale "Dijon Bourgogne Events, Parc des congrès et des expositions de Dijon", annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** le Maire à signer la présente convention avec la Société publique locale ;

- **d'autoriser** le versement de la somme de 2 000 000 (deux millions) d'euros à la société.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN